

**LINKY en  
Auvergne**

## Le nouveau compteur électrique **Linky** équipera tous les abonnés auvergnats d'ici 2022

Le déploiement de Linky a commencé dans l'Allier et le Puy-de-Dôme, le Cantal et la Haute-Loire.

**Linky, est un compteur électrique communicant** qui est présenté aux consommateurs comme l'outil du «mix énergétique», de la maîtrise d'énergie. La généralisation de ce compteur est inscrite dans la Loi de Transition Énergétique du 17 août 2015, transcription d'une directive européenne de 2009 (300 millions de compteurs sont déjà posés dans le monde).

**C'est une décision politique imposée à tous, usagers et élus, sans concertation !**

**INDECOSA CGT a pour mission d'informer et de défendre les consommateurs de la façon la plus dépassionnée possible** en les protégeant de toute instrumentalisation par des lobbies politico-économiques.

Pour notre association, Linky pose de vrais enjeux pour le usagers :

- Enjeux financiers,
- Enjeux de santé,
- Protection des données personnelles.

### ■ Enjeux financiers

Ce déploiement, au coût exorbitant, (entre 5 et 7 milliards d'euros) **se réalise au détriment du service dus aux usagers, de l'entretien et de l'enfouissement des réseaux.**

Il envoie en recyclage 35 millions de compteurs électriques en bon état.

Des économies d'énergie ne seront avérées que par un changement de comportement des abonnés. **Le compteur n'est qu'un outil de mesure, pas un moyen !**

L'Allemagne a choisi de ne pas le mettre en place pour les contrats entre 3 et 6kWA, les usagers n'y trouvant aucun bénéfice réel.

**La Commission de Régulation de l'Énergie assure que « les consommateurs ne paieront rien lorsque le gestionnaire de réseau changera leur compteur pour le remplacer par le compteur Linky ».**

**A l'installation, ne signez rien, ne payez rien !**

### ■ Enjeux de santé

L'électro-sensibilité ne concerne que l'émission d'ondes radioélectriques (téléphones portables, Wifi, télécommandes...) or Linky n'en émet pas, il utilise la technologie du courant porteur en ligne (CPL) : le signal de quelques secondes est transmis en amont du compteur, via les câbles électriques, à moins d'1 volt. Le CPL est déjà utilisé pour transporter du son et de l'image dans nos foyers (box, Internet baby phone etc..).

**INDECOSA CGT se rapproche de chercheurs pour affiner les conséquences éventuelles d'une superposition de courants dans un même câble, non blindé à ce jour.**

**Concernant le champ électromagnétique**, le compteur respecte largement les normes sanitaires définies au niveau européen et français. **A titre de comparaison un téléphone portable émet 100 volts par mètre, alors que Linky 0,0003.** Dans d'autres domaines déjà (alimentation, hygiène, jouets, santé) ces normes pourraient être beaucoup plus restrictives.

**C'est une action d'amélioration  
que mène INDECOSA-CGT.**

### ■ Protection des données personnelles

ERDF répond au cadrage de la Commission Nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) et de l'Agence Nationale pour la Sécurité des Systèmes d'Information (ANSSI).

La Commission de Régulation de l'Énergie (CRE) contrôle aussi le respect de la préservation de la confidentialité des informations commercialement sensibles.

**Ces informations anonymes, communiquées par Linky, ne comportent pas de données personnelles.** Elles sont agrégées et cryptées dès leur origine, au niveau du compteur et circulent par une connexion sécurisée.

**Mais ce respect de la confidentialité a parfois été détourné par des opérateurs de téléphonie, Internet, divers médias et d'énergie, sous le prétexte d'une concurrence libre et non faussée.**

**INDECOSA CGT** sera attentive à ce que les données cryptées le restent, sauf autorisation de l'utilisateur.

**INDECOSA CGT** se félicite de l'attention particulière qui a été manifestée par les citoyens pour la distribution de l'énergie.

### Qui a la responsabilité de poser ces compteurs ?

Les compteurs sont la propriété des élus des collectivités locales. **Ils ne les ont pas choisis, mais ne peuvent légalement s'opposer à une décision du gouvernement écrite dans la loi.**

### Qui effectuera le déploiement des compteurs ?

Le distributeur ENEDIS (ex ERDF) est obligé de fournir ce compteur. ENEDIS garantit la qualité de pose de ses prestataires.

### Le coût de cette opération

Selon ENEDIS, ces coûts ne seront pas répercutés aux usagers mais « absorbés » par les économies réalisées sur les « pertes électriques » occasionnées par les compteurs mécaniques dues à leur moindre sensibilité au dépassement du seuil de consommation. Il est difficile de croire que l'utilisateur ne sera pas impacté financièrement d'une façon ou d'une autre sous forme d'augmentation de taxes ou d'impôts compte de l'endettement d'ENEDIS qui se chiffre à 37,5 milliards d'Euros.

### Un particulier peut-il s'opposer à ce changement de compteur pour son domicile ?

**NON** : Les compteurs **n'appartiennent pas aux usagers**. Par contrat avec son fournisseur il s'engage à laisser l'accès au compteur pour l'entretien et le remplacement.

Il ne peut donc s'opposer à ces opérations s'il désire bénéficier de la fourniture d'électricité par le distributeur.

### A quoi servent ces compteurs ?

- Ils relèvent à distance la consommation d'électricité journalière, consultable gratuitement sous 24 heures sur un site ENEDIS dédié et sécurisé. Parce qu'ils sont communicants, **ils permettront que toutes les interventions se fassent à distance**, dans un délai et une qualité de service améliorés (selon ENEDIS) ils devraient faciliter la détection des pannes.

**Les associations de consommateurs ont exigé et obtenu des distributeurs, la visite physique d'un agent deux jours avant une coupure pour non paiement, demandée par un fournisseur. Il en informera la famille et lui présentera des solutions.**

**INDECOSA CGT attentive à cet engagement interviendra pour tout manquement signalé.**

- Linky a pour objet principal de gérer plus finement le réseau électrique au niveau des quartiers, de le mettre en capacité d'accueillir les productions très dispersées des énergies renouvelables et d'activer les effacements prévus par la Loi de Transition Énergétique

**N'hésitez pas à nous alerter pour tout problème survenant suite à l'installation de ces compteurs.**

### Attention, d'autres compteurs communicants sont installés pour l'eau et le gaz !

Notre association déplore que, par «souci d'économie» le gouvernement ait choisi de ne pas communiquer auprès des usagers contrairement à ce qui a été fait pour le déploiement de la TNT.

### L'énergie n'est pas une marchandise comme les autres.

**C'est avant tout un droit lié à celui de vivre dignement dans un logement décent, éclairé, isolé et chauffé. 12 millions de personnes subissent une précarité énergétique faute de moyens suffisants.**

**Au 31 mars, se terminent les trêves d'expulsion et de coupures d'énergie pour impayés.**

**INDECOSA CGT agira avec ses adhérents et avec celles et ceux qui se mobiliseront pour porter le droit à l'énergie pour tout être humain.**



**Pour tout litige ou information votre association de consommateur vous répond**

**INDECOSA - CGT 63**

**Maison du Peuple • Place de la Liberté  
63000 Clermont-Ferrand**

**☎ 04 73 36 21 64**

**✉ indecosa.63@orange.fr**

**Permanences les**

**Mardis de 14 h à 17 h**

**Vendredis de 10 h à 12 h • 14 h à 16 h**